

Actes de restitution



7^e

Comité de Bien

Mercredi 8 février 2023

Musée Narbo'Via à Narbonne



Sommaire

Introduction

1. Intervenants
2. Ateliers de travail sur le Schéma d'interprétation
3. Actualités du plan de gestion du canal du Midi
4. Rapport périodique UNESCO
5. Signature du contrat cadre 2022-2027
6. Les prochains rendez-vous

Annexes



Introduction

Le comité de Bien, co-présidé par l'État, la Région Occitanie et Voies navigables de France, s'est réuni après plus de deux ans d'absence en présentiel, le mercredi 8 février 2023 au musée Narbo'Via de Narbonne. Le conseil régional Occitanie - Pyrénées/Méditerranée, propriétaire du musée a accueilli ce jour, plus de 120 personnes dans ses espaces. Elus, institutionnels et techniciens se sont réunis pour trois temps fort :

- ~ des ateliers de travail contribuant à l'élaboration du **Schéma d'interprétation** pour le canal du Midi – à l'initiative de l'Entente pour le canal du Midi (maîtrise d'ouvrage : Voies navigables de France)
- ~ l'**actualité du plan de gestion**, son état d'avancement détaillé et la présentation par les maîtres d'ouvrage de différentes actions et projets en cours sur les territoires
- ~ la signature par les membres de l'Entente pour le canal du Midi du **contrat-cadre 2022-2027** pour la préservation et la valorisation du canal du Midi.



Cette journée fut également l'occasion pour les acteurs du canal de se retrouver et de partager un moment de convivialité.

La presse était conviée à cet événement.



L'objectif :

S'engager collectivement pour répondre aux enjeux de rayonnement culturel, touristique et patrimonial : tourisme responsable ; richesse culturelle locale ; continuité cyclable et navigation...



1. Intervenants

Discours introductifs par :

- Claudie FAUCON MEJEAN, Conseillère régionale déléguée pour le canal du Midi et Maire de Bram
- Laurent CYROT, Directeur de projet Canal du Midi auprès du Préfet de Région
- Evelyne SANCHIS, Cheffe du Service Patrimoine et Culture chez Voies Navigables de France Sud-Ouest

Animation générale par :

- Séverine SANSON, Cheffe de la mission canal du Midi pour le cabinet ETHICS Group

Introduction de l'atelier sur l'élaboration du Schéma d'interprétation par :

- Pascale RENARD, Cheffe du projet d'élaboration du schéma d'interprétation pour le canal du Midi, Bureau d'étude Atelier 963
- Laurent OLEON, Ingénieur touristique chargé de projet sur l'élaboration du schéma d'interprétation, Bureau d'étude Altisens

Animation des ateliers sur le Schéma d'interprétation par :

- Equipe de consultants en animation, facilitation et communication, ETHICS Group

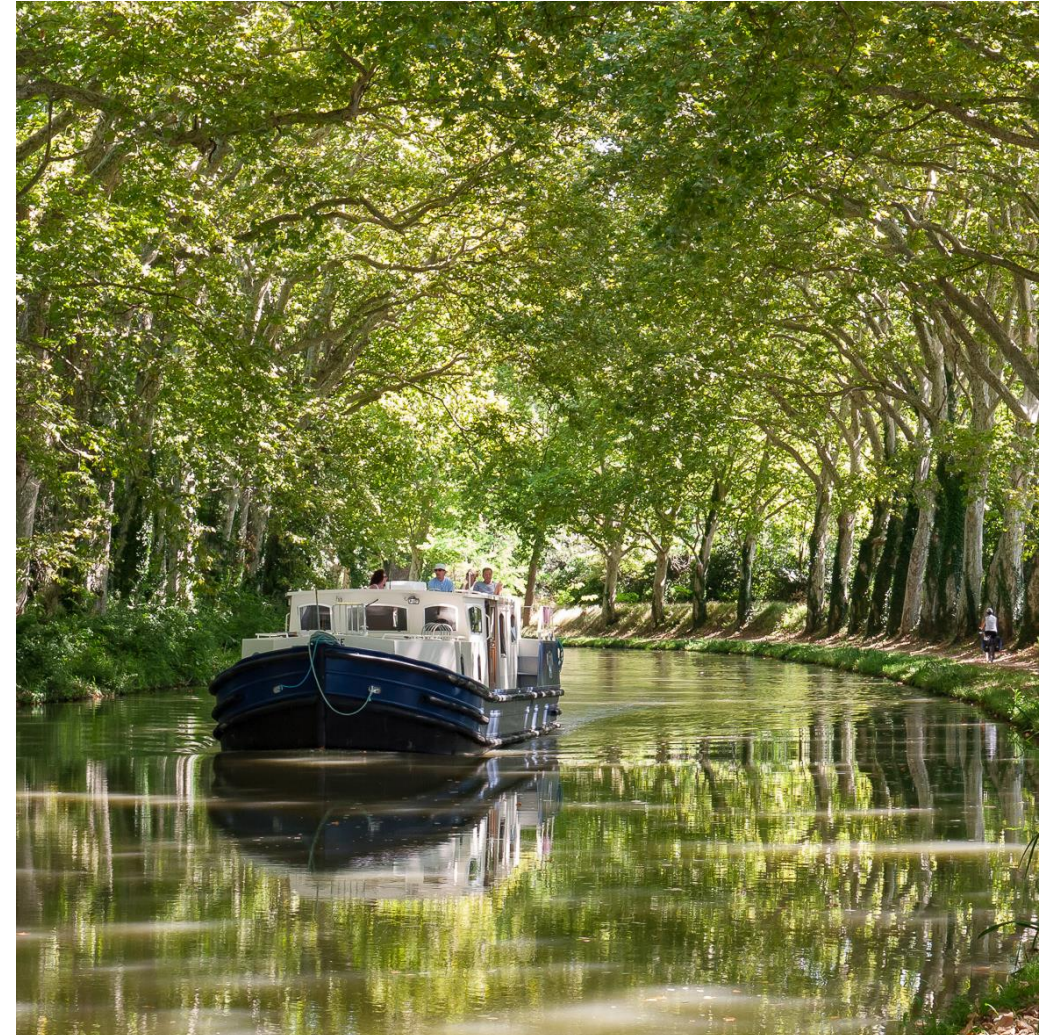
Actualités du Plan de Gestion pour le canal du Midi, dans l'ordre d'intervention, par :

- Laurent CYROT, Directeur de projet canal du Midi auprès du préfet de Région
- Monsieur Henri BOUYSES, Directeur territorial Sud-Ouest pour Voies navigables de France
- Madame Claudie BONNET, Conseillère départementale du Tarn
- Madame Claudie FAUCON MEJEAN, Conseillère régionale Déléguée pour le canal du Midi, maire de Bram
- Monsieur Hervé BARO, 1er vice-président du Conseil départemental de l'Aude
- Monsieur Didier CUJIVES, Conseiller départemental de la Haute-Garonne, président de Haute-Garonne Tourisme
- Monsieur Joël HERNANDEZ, Maire de Saint Nazaire, Délégué communautaire du Grand Narbonne
- Madame Gwendoline CHAUDOIR, Vice-présidente de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, en charge de la Transition Écologique et du GEMAPI, maire de Portiragnes
- Monsieur Jacques OBERTI, Président du SICOVAL, Maire d'Ayguèsvives, président de l'association des maires de la Haute-Garonne
- Monsieur Philippe MERCIER, Chef de la mission régionale de suivi des biens culturels de l'UNESCO et des relations internationales à la DRAC Occitanie

1. Intervenants

Signature du contrat cadre 2022-2027 pour la préservation et la valorisation des territoires du canal du Midi

- Monsieur Thierry BONNIER
Préfet de l'Aude
- Madame Claudie FAUCON MEJEAN
Conseillère régionale Déléguée pour le canal du Midi, maire de Bram
- Monsieur Henri BOUYSES
Directeur territorial Sud-Ouest de Voies navigables de France
- Monsieur Hervé BARO
1er Vice-président du Conseil départemental de l'Aude
- Monsieur Didier CUJIVES
Conseiller départemental de la Haute-Garonne, Président de Haute-Garonne Tourisme
- Monsieur Kleber MESQUIDA – Excusé
Président du Conseil Département de l'Hérault
- Madame Claudie BONNET
Conseillère départementale du Tarn



2. Ateliers de travail sur le Schéma d'interprétation

RAPPEL / Un schéma d'interprétation - qu'est-ce que c'est ?

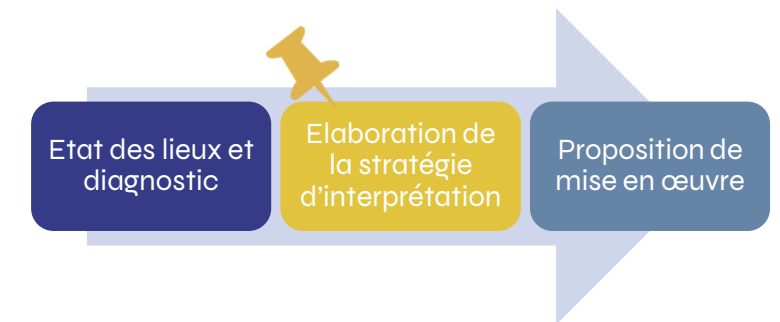
Avant sa mise en œuvre matérielle, sur le terrain, le schéma d'interprétation est d'abord un document de référence, coconstruit par et pour les acteurs du territoire. Il permet de définir les thématiques et les histoires qui pourront être racontées aux visiteurs, et ce dans une dynamique de cohérence sur l'ensemble du territoire d'interprétation, ici, sur tout le linéaire du canal du Midi. En pleine considération des patrimoines : naturel, historique, architectural, culturel, immatériel et paysager, le schéma d'interprétation porte l'ambition de valoriser et donc de renforcer l'attractivité d'un site et des territoires qui le jouxtent.

En février 2023, le schéma d'interprétation pour le canal du Midi en est à sa seconde étape d'élaboration : la stratégie d'interprétation.

En préambule des ateliers, les résultats de la première étape de diagnostic ont été présentés : un concept global et 8 thématiques d'interprétation qui constituent l'identité du canal du Midi.

Les participants ont ensuite été interrogés sur la pertinence et le contenu des unités d'interprétation, qui sont la transposition des thématiques sur le territoire. Certains lieux et certaines histoires ont pu être exprimés par les participants. L'ensemble des contributions recueillies lors de l'atelier seront analysées par le bureau d'étude en charge de l'élaboration du schéma d'interprétation.

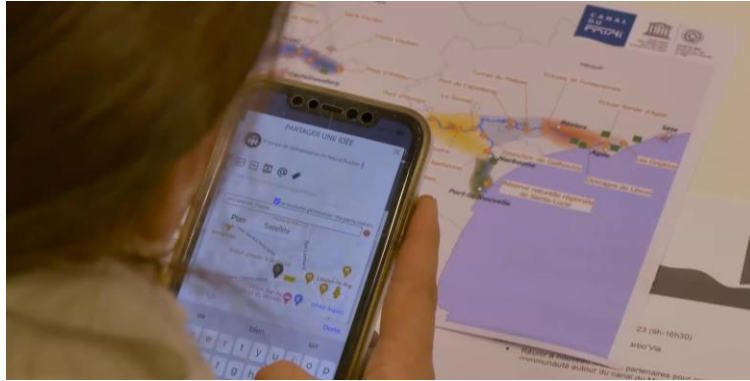
- 8 thèmes de concertation
- 115 participants
- 186 idées partagées




Et après ?

- Echanges avec les intercommunalités – avant l'été 2023
- Réunion du comité de Bien – automne 2023
- Edition du schéma d'interprétation – fin d'année 2023


2. Ateliers de travail sur le Schéma d'interprétation



3. Actualités du plan de gestion UNESCO du canal du Midi



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Canal du Midi inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1996

Le premier plan de gestion pour le canal du Midi a été approuvé le 1^{er} avril 2021. Il établit un état des lieux et un diagnostic de la gestion de l'ouvrage et fixe les priorités. Une feuille de route courant jusqu'en 2027 y est détaillée. Ce plan d'action s'axe autour de 13 objectifs stratégiques et de 33 actions spécifiques. Il porte l'ambition de transmettre aux générations futures, la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Bien UNESCO en préservant toute son intégrité et son authenticité.

Accéder au [plan de gestion](#) 

Avancement du plan de gestion :
33 actions découpées en 3 phases de démarrage

2020-2021

**21 actions prévues,
21 actions démarrées, dont 5 en phase de démarrage.**

2022-2023

**6 actions prévues,
1 action démarrée.**

2024-2025

6 actions prévues.

FOCUS :

Action n°12 - Installer des dispositifs de mesure et automatiser les ouvrages hydrauliques pour suivre et optimiser les consommations d'eau.

Voies navigables de France a fait état des procédés employés en matière de gestion de l'eau au cours de l'été 2022. Il a été rappelé que l'alimentation en eau du canal du Midi, depuis la Montagne Noire notamment, répond à de multiples usages : acheminement de l'eau potable en particulier, mais également acheminement de l'eau pour l'irrigation agricole.

Une action portée par



Le calendrier et le budget du projet de modernisation de la gestion hydraulique du canal qui permettra une gestion plus réactive, donc plus économe, a également été partagé. Ce projet devra permettre l'implantation d'environ 500 sondes de mesure automatique de niveau sur l'ensemble du linéaire, et l'automatisation d'une centaine de vannes.



Jean Niquet, Christophe Beltran et Henri Bouyssès
Voies navigables de France
Barrage de Saint-Ferréol, janvier 2023

3. Actualités du plan de gestion UNESCO du canal du Midi

Action n°20 - Définir l'identité du Bien « canal du Midi », et définir une stratégie de valorisation de celle-ci.



Henri Bouyssès, directeur de VNF Sud-Ouest, rappelle que Voies navigables de France est gestionnaire de la marque canal du Midi pour le compte de l'Entente pour le canal du Midi. Ainsi VNF assure une coordination de l'utilisation de cette marque et veille à son intégrité : convention de gouvernance, charte d'usage, charte graphique, code de marque, charte signalétique vélo, ont été déployés. La marque est en cours d'installation et est déjà concrètement visible sur certains sites. VNF l'utilise sur ses propres outils (panneaux de chantiers, pupitres de commande, documents de communication). D'autres acteurs également commencent à la mettre en avant pour des outils de communication, de la signalétique... Le travail se poursuit avec le schéma d'interprétation, une charte signalétique patrimoniale, le site Internet.

Claudie Faucon-Méjean, conseillère régionale déléguée au canal du Midi a salué le travail collectif réalisé pour l'élaboration de la stratégie de marque canal du Midi. Elle a également rappelé la nécessité d'appropriation de cette stratégie par l'ensemble des acteurs afin qu'elle devienne un levier pour faire rayonner le Bien et l'ensemble des territoires qu'il traverse, au niveau national et international.

Action n°24 - Assurer la continuité cyclable le long du canal / Le canal des deux mers à vélo.

Didier Cujives, conseiller départemental de la Haute-Garonne et président du comité d'itinéraire du canal des 2 mers à vélo a introduit le projet de continuité cyclable entre l'Atlantique et la Méditerranée en rappelant l'ampleur de l'enjeu au regard des nouvelles pratiques touristiques et de mobilité à l'œuvre dans notre société. Les premières initiatives relatives à ce projet avaient été lancées il y a plus de 10 ans et, dans le contexte actuel, son intérêt n'en est que renforcé.



Deux Régions et sept Départements sont impliqués dans la mise en œuvre de cet itinéraire cyclable. Chacun de ses acteurs investit à sommes égales dans le projet. Voies navigables de France est également partie prenante en termes financiers. Des actions de communication sont notamment portées dans ce cadre, avec par exemple, un site internet et la publication d'un guide du routard, tous deux dédiés à l'itinéraire des 2 mers.

Cette année une étude sociologique sur la fréquentation de la véloroute entre l'Atlantique et la Méditerranée sera menée. Elle devrait permettre de faire remonter de l'information en matière d'usage et de performance du linéaire qui s'étend sur plus de 700 km.



3. Actualités du plan de gestion UNESCO du canal du Midi

Action n°24 - Assurer la continuité cyclable le long du canal.

Hervé Baro, 1^{er} vice-président du Conseil départemental de l'Aude a d'abord rappelé l'atout majeur que représente le canal du Midi en matière d'attractivité pour le territoire audois.



Pour accompagner cette dynamique en croissance, le Département de l'Aude s'est porté maître d'ouvrage dans le projet de mise en « cyclabilité » des berges du canal. Une première phase de travaux entre Homs et Trèbes a consisté au confortement des berges, à la création de la bande de roulement, aux plantations et à l'installation de la signalétique avec le soutien financier de VNF, la Région Occitanie et l'Etat. Elle est terminée et sera inaugurée prochainement. Une deuxième phase de travaux est en cours entre Carcassonne et le seuil de Naurouze. L'ensemble des travaux prévus pour la « cyclabilité » dans le Département de l'Aude devrait être terminé avant la fin de l'année 2023.



3. Actualités du plan de gestion UNESCO du canal du Midi



Crédit photo : Benjamin Deliere

Action n°25 - Agir pour l'attractivité et la vitalité des « territoires du canal » / Projet du Somail.

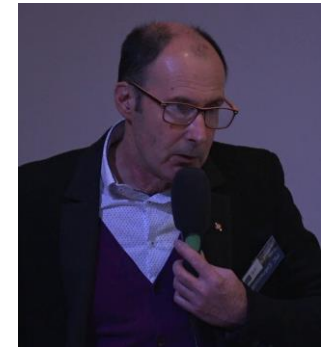
Joël Hernandez, maire de Saint Nazaire-d'Aude et délégué communautaire du Grand Narbonne est intervenu sur le projet d'aménagement du hameau du Somail, dont il porte la responsabilité en tant que Maire de Saint-Nazaire-d'Aude, commune sur laquelle se situe le hameau du Somail. Il a d'abord rappelé l'intérêt porté par l'ensemble des élus du Grand Narbonne au canal du Midi et ses canaux adjacents, de par le potentiel touristique qu'ils recouvrent.

Le Somail représente un atout majeur pour le territoire et bénéficie d'une réputation d'exception à l'échelle extraterritoriale.

Le lieu est qualifié de « bijou » par ses 600 habitants et accueille près de 150 000 visiteurs par an. Dans le cadre d'un plan de référence acté au début des années 2020, les trois communes gestionnaires du hameau, en partenariat avec les services de l'Etat et VNF, portent des investissements pour le développement du Somail. L'enjeu, au cœur de cette démarche, est de conserver l'authenticité du site mais également de maintenir une haute qualité de vie pour les riverains.

Le projet a nécessité l'acquisition de foncier, la Maison Bonnal notamment, qui héberge l'office du tourisme. Une aire de stationnement a été créée, de même, un petit bois, évoqué dans les travaux de Pierre Paul Riquet a été replanté. L'un des objectifs finaux de ces travaux est de pouvoir dynamiser l'accueil d'événements culturels sur le territoire.

3M € ont déjà été injectés dans le projet et 6M € supplémentaires sont budgétisés sur le mandat en cours du Grand Narbonne pour continuer les actions de développement du Somail, notamment en matière d'accessibilité.



Grand
NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

3. Actualités du plan de gestion UNESCO du canal du Midi



Action n°25 - Agir pour l'attractivité et la vitalité des « territoires du canal » / Halte fluviale d'Ayguesvives.

Jacques Oberti, Président du SICOVAL et maire d'Ayguesvives a présenté le projet de création d'une halte fluviale et de loisirs sur la commune d'Ayguesvives. Le canal du Midi, peu fréquenté en matière de navigation sur le tracé traversant le territoire du SICOVAL est envisagé comme un outil au service du développement territorial touristique de la zone. Plusieurs chantiers sont en cours dans ce cadre, avec comme axes : la promotion du territoire du SICOVAL, la mise en place d'une signalétique et d'éléments de mobilier urbain, mais également le développement d'actions opérationnelles visant à améliorer les abords du canal.



Jacques Oberti a rappelé la richesse du territoire d'un point de vue patrimonial avec la présence d'ouvrages historiques majeurs de la Région Occitanie. Des sites d'importance, favorables au développement d'une étape touristique cohérente, à savoir, un port de 120 anneaux. Une étude d'opportunité relative à ce projet avait été menée en 2013. La question des usages potentiels des plaisanciers sur le port d'Ayguesvives s'était alors posée. Des projets de développement d'activités de loisirs sur le site en ont découlés et sont en discussion afin de répondre également aux besoins des populations locales.

Le SICOVAL recherche actuellement des partenaires pour participer au développement de la halte fluviale qui devrait nécessiter un investissement allant de 12 à 15 M d'euros.

4. Rapport périodique UNESCO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Canal du Midi
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 1996

Tous les 6 ans, chaque Bien UNESCO fait l'objet d'une évaluation à travers la soumission d'un rapport périodique, examiné par le comité qui réunit les 21 pays signataires de la convention de 1972 sur le patrimoine mondial.

A l'origine de la convention sur le patrimoine mondial, il n'y avait pas d'évaluation périodique, c'est une évolution qui s'est opérée en 2002 à l'occasion des 30 ans de la convention. Une série d'indicateurs fut alors mise en place afin d'apprécier les procédés de gestion de chaque Bien UNESCO, en demandant notamment aux états parties prenantes de veiller à ce que les systèmes de gouvernance associent effectivement les communautés locales. Des objectifs de conservation sont également demandés, notamment à travers la mise en place de mécanismes de protection juridique de Biens. Enfin, des plans de gestion globaux avec des plans d'actions pluriannuels se généralisent, permettant des opérations de protection, de valorisation et de coopération concourant à la conservation et au rayonnement culturel international du Bien.

Ce cadre analytique est devenu la norme pour l'ensemble des 1157 Biens inscrits au patrimoine mondial qui doivent s'assurer que la Valeur Universelle des Biens n'est pas menacée, soit par le fait d'événements naturels, soit par l'impact des activités humaines.

Le canal du Midi est actuellement en cours d'évaluation, jusqu'au mois d'avril 2023. Période au cours de laquelle un certain nombre d'acteurs du canal seront consultés pour des relectures et pour faire remonter de l'information. Entre avril et juin, le questionnaire renseigné par les acteurs locaux sera examiné par les Ministères de la Culture et de la Transition écologique pour poser des regards croisés sur l'auto-évaluation établie et pour compléter éventuelle. Au mois de juillet, le document sera transmis au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce dernier produira par retour, à partir de l'automne, des recommandations à mettre en place pour le prochain exercice du rapport périodique d'évaluation.

Si nécessaire, un dialogue tripartite est initié entre l'Etat, le gestionnaire du Bien et l'UNESCO pour permettre de trouver des solutions et/ou de proposer des améliorations en matière de gestion.



Philippe Mercier, Chef de la mission régionale de suivi des biens culturels de l'UNESCO et des relations internationales à la DRAC Occitanie.

5. Signature du contrat cadre 2022-2027

Le financement des opérations d'investissement sur le canal du Midi est prévu dans le contrat de plan État-Région qui fut signé le 1er décembre 2022 en présence de Madame la Première ministre. Les priorités pour la préservation et la valorisation du canal du Midi et de ses territoires sont, elles, précisées dans le contrat-cadre 2021-2027, signé à l'issue de ce 7^e comité de Bien.

Ce contrat-cadre organise le partenariat financier entre l'État et le conseil régional, qui sont les cosignataires du contrat de plan Etat Région 2021-2027, ainsi que Voies navigables de France et les 4 Départements (Aude, Haute-Garonne, Hérault et Tarn) traversés par le canal du Midi.

Les 7 thématiques traitées par le contrat cadre

1. Patrimoine
2. Paysages
3. Eau et changement climatique
4. Connaissance et valorisation de la documentation
5. Rayonnement du Bien
6. Economie et vitalité du territoire
7. Évaluation et gouvernance



5. Signature du contrat cadre 2022-2027



Les 7 signataires sont les membres de l'**Entente pour le canal du Midi** sur la photo, de gauche à droite :
Didier Cujives,
Hervé Baro,
Claudie Faucon-Mejean,
Thierry Bonnier,
Henri Bouyssès,
Claudie Bonnet.
Conseil départemental de l'Hérault - excusé.

Au total, en termes financiers, seront investis dans le cadre de ce contrat :

- **77,2 millions d'euros de Voies navigables de France** (dont 26,2 millions du plan France Relance) ;
- **40,75 millions d'euros de la Région Occitanie** ;
- et un **abondement par des crédits territoriaux de l'État** : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (**FNADT**) et Dotation de Soutien à l'investissement Local (**DSIL**).

5. Signature du contrat cadre 2022-2027

« Les investissements vont être poursuivis car le canal représente un supplément d'âme dont le Département a besoin. Nous allons suivre et continuer d'accompagner les projets qui naissent sur le territoire en faveur de la valorisation du canal. Nous réaffirmons notre engagement en ce sens. »

Didier Cujives

« J'ai parlé ce matin d'une série de grands travaux qui ont été réalisés depuis 2016 ou qui sont en cours et qui sont, pour le moins, significatifs. Le contrat qui va être signé va ouvrir la période 2022-2027. Ce partenariat concerne tous les aspects du canal du Midi : la restauration du patrimoine et sa mise en valeur, la préservation des paysages, la gestion de l'eau, le rayonnement du canal, l'économie et la vitalité des territoires. Il y a donc un sujet très important sur lequel nous devons prochainement amplifier notre mobilisation, c'est celui de la culture. »

Claudie Faucon-Mejean

« Nous sommes profondément attachés au développement touristique et économique. D'un point de vue touristique, l'ensemble des projets en développement représentent une grande richesse qu'il va falloir communiquer aux visiteurs. La signalétique commune sera importante pour donner des repères et de la cohérence autour de la valeur que représente le canal. Cette signature est très importante pour acter notre volonté et pour pouvoir continuer à avancer ensemble avec les membres de l'Entente, chacun dans nos particularités, mais dans un même esprit, celui de faire vivre la richesse qu'est le canal du Midi. »

Claudie Bonnet

« C'est un engagement important de VNF à hauteur de la valeur du Bien. L'enjeu est bien de transmettre aux générations futures cet ouvrage multiséculaire emblématique et universel et l'ensemble des usages qui y sont associés. Nous devons être capables, collectivement, de concilier la globalité des intérêts et usages, ceux en lien avec l'enjeu majeur de la ressource en eau mais aussi ceux du développement économique dont celui porté par la navigation. »

Henri Bouyssès

« On peut se louer du fait que nous soyons dans des discussions intéressantes avec l'ensemble des partenaires. Désormais, un travail beaucoup plus intensif va être nécessaire avec les villes traversées par le canal. Nous sommes désireux de poursuivre notre engagement dans l'animation des travaux avec les différentes communes, agglomérations et les EPCI parties prenantes. »

Hervé Baro

« L'Etat joue aussi un rôle de facilitateur par l'animation de la gouvernance collective du canal, dont le comité de Bien est l'expression première. Ce niveau de gouvernance politique est essentiel puisqu'il porte des actions structurantes comme le schéma d'interprétation. En complémentarité, nous l'avons vu, l'action des Départements, des EPCI et des communes est importante pour l'animation culturelle ou touristique, le développement de services ou la réalisation d'aménagements le long du canal. Je souhaite conclure par une ouverture, une ambition pour laquelle il nous faudra travailler davantage, importante pour l'UNESCO, c'est la culture. »

Thierry Bonnier

6. Les prochains rendez-vous

avant l'été 2023

Echanges avec les collectivités
sur la stratégie d'interprétation

automne 2023

Comité de Bien

Pour aller plus loin...

Site internet officiel pour le canal du midi :

<https://canal-du-midi.com/>

Vidéo de restitution du comité de Bien :

[Lien à changer](#) - Canal du Midi - YouTube

Plan de gestion pour le canal du Midi :

[Plan de gestion du canal du Midi](#)

Contrat-Cadre pour la préservation et la valorisation du canal du Midi :

[Lien à ajouter](#)

Table des annexes

- Questions posées lors de la plénière du comité de Bien (certaines réponses étant apportées après le comité)
- Méthodologie d'élaboration d'un Schéma d'interprétation
- Extraction des contributions recueillies lors des ateliers de travail sur le Schéma d'interprétation



Crédit photo : Metge

Questions / Réponses

- **M. Cyrot, a-t-on mesuré l'impact du classement UNESCO sur la fréquentation ? A-t-on prévu des instruments de mesures pour évaluer l'impact des procédures et actions actuelles ? Merci**

Laurent Cyrot, Directeur de projet canal du Midi auprès du Préfet de Région : Non, c'est compliqué, d'abord parce que le classement UNESCO date de 1996. La mise en place de l'observatoire de la fréquentation et des retombées économiques est une action du plan de gestion sur laquelle nous devons avancer. Cet observatoire va être mis en place dans le cadre du contrat de destination touristique.

Marc Farré, Directeur délégué du Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie et (pilote du contrat de destination touristique du canal du Midi) : l'un des objectifs est de mieux connaître l'usage qu'est fait du canal par les touristes. Au delà, on se pose la question d'intégrer le « label » UNESCO dans cet observatoire car on sait que cela attire, notamment un public international. L'inscription au Patrimoine mondial est un réel vecteur d'attraction et permet de déclencher la décision de venir séjourner le long du canal. D'ici un à un an et demi, nous devrions disposer de chiffres et de données sur la fréquentation, que nous pourrions présenter au comité de Bien.

- **Le travail de mise en tourisme du Somail est un exemple, est-il transmissible et présentable à d'autres territoires afin d'avoir un niveau de qualité homogène le long du canal du Midi, et un partage d'expérience afin de créer une dynamique découlant de ce projet pionnier ?**

Laurent Cyrot : L'exemple du Somail est effectivement duplicable sur d'autres territoires. Dans le cas du Somail, il y a un plan de référence qui a été réalisé, c'est-à-dire une réflexion d'ensemble stratégique, pluriannuelle, pour déterminer l'ambition et la feuille de route. Cela permet, petit à petit, chaque année, de réaliser des travaux qui améliorent le site. Cela a été fait sur Fonseranes et cela s'est lancé sur d'autres territoires, comme dans l'Hérault. On milite pour que cela se développe sur d'autres territoires. Par exemple autour de Saint-Ferréol, une réflexion globale a commencé, elle devra s'approfondir notamment pour répondre aux enjeux en matière d'accueil de visiteurs. Les aménagements sur ce site méritent d'être réfléchis pour qu'ils soient à la hauteur de son potentiel et de sa valeur.

De manière générale, l'intérêt est de se donner un objectif, d'organiser les aménagements à réaliser dans le respect de l'ouvrage et pour que cela soit profitable au territoire attenant. Ceci doit être le cap partagé entre l'administration et la collectivité porteuse du projet. Un plan de référence permet également d'organiser et de séquencer le financement, pour donner de la visibilité aux parties prenantes. Les retombées économiques sur les territoires sont indéniables, ces investissements sont un réel vecteur de valorisation du canal, et des territoires qu'il traverse. Territoires sur lesquels le plan de gestion se concentre de manière prioritaire.

Je porte ce message auprès des élus présents, n'hésitez pas à prendre à bras le corps le sujet de l'aménagement et de la valorisation des abords du canal du Midi. Des financements existent, notamment à travers le contrat cadre 2022-2027 et les partenaires de l'Entente pour le canal du Midi sont là pour accompagner ce type de projets.

Questions / Réponses

- **Mr. Bouyssès, dans votre intervention vous ne mentionnez pas la navigation. Pourquoi ?**

Henri Bouyssès, Directeur territorial Sud-Ouest pour Voies navigables de France : La notion de la navigation est chère à VNF. Un travail profond de réflexion a été mené en matière de gestion de l'eau, réflexion mise en parallèle avec la nécessaire résilience dont les territoires doivent faire preuve face à l'emballement du réchauffement climatique. En interne, chez VNF, le sujet de la gestion de l'eau est donc appréhendé au même niveau que le sujet de la navigation, pour des raisons culturelles et historiques notamment car l'ouvrage du canal du Midi a originellement été créé pour des usages de navigation. Au XXIème siècle, la question du multiusage est centrale, il n'est pas question d'opposer les usages. A ce titre, la gestion de la ressource en eau se doit d'être la plus économe possible, d'où les investissements menés afin d'avoir une vision d'ensemble et de télégérer les ouvrages hydrauliques du linéaire, et ce au bénéfice des navigants et de tous les autres utilisateurs.

- **Comment la gestion de l'eau est possible avec des écluses automatiques ? Le regroupement des bateaux ne sera plus possible.**

Henri Bouyssès : Dans la modernisation technique de l'infrastructure, beaucoup de démarches ont été entreprises depuis plus de 10 ans pour arriver, dans un premier temps à soutenir la pénibilité du travail avec la mécanisation des écluses. Sur le canal des deux mers, un programme d'automatisation est en cours de développement : projet mené à bien sur le canal latéral à la Garonne, et en voie de finalisation sur la partie située entre Toulouse et Carcassonne. Le principe de l'automatisation correspond à des cycles : on permet à un navigant de franchir par lui-même les ouvrages hydrauliques en activant un cycle : ouverture des portes, détection du passage du bateau par sonde, fermeture des portes, sas qui se vide automatiquement.

La gestion de l'eau est pleinement intégrée à la réflexion sur le développement de ces projets. Certaines parties du linéaire sont à l'étude pour l'installation de vannes ou d'ouvrages connexes de dérivation pour répondre aux enjeux de bonne gestion de l'eau. En outre, les outils de coordination à distance permettront de répondre tant aux besoins de la navigation, qu'aux besoins de gestion fine de la ressource en eau.

Dans les zones où il y a un très fort trafic fluvial, les écluses mécanisées seront conservées et non automatisées. En effet, la fréquentation intensive nécessite d'être gérée humainement sur le terrain, notamment pour le groupage des bateaux. D'autres réflexions sont en cours pour répondre à l'un des défis du 21ème siècle, par exemple téléconduire les ouvrages, pour pouvoir retenir l'eau par endroits.

Questions / Réponses

- **Ne craignez vous pas que la création du port de plaisance d'Ayguesvives ne défigure le Bien ?**
- **Le port de plaisance d'Ayguesvives a-t-il l'aval des services du ministère ? Merci**
- **Est ce que la DRAC a accepté le projet du port d'Ayguesvives ? Est ce que cela ne va pas dénaturer le canal ?**

Jacques Oberti, Président du SICOVAL, maire d'Ayguesvives, président de l'association des maires de la Haute-Garonne : Celles et ceux qui connaissent l'endroit savent que c'est le passé qui a dénaturé le canal sur ce secteur, avec notamment l'arrivée de l'autoroute et la suppression d'un pont remplacé par une passerelle en béton armé au-dessus de l'écluse. Le projet de port est en fait situé sur une parcelle qui se trouve en-dessous du canal.

Le défi, pour rendre le site attractif, est donc bien entendu de respecter, voire d'améliorer ses abords pour restituer sa beauté au patrimoine. Ce projet se développe, dès l'étude d'opportunité menée en 2013, en dialogue avec les services de l'Etat, le ministère concerné, VNF et d'autres professionnels spécialisés qui prodiguent des recommandations suivies par les maîtres d'ouvrage.

Aujourd'hui de nouvelles questions se posent : par exemple, certains travaux vont-ils obtenir l'autorisation nécessaire pour la construction de l'entrée du port ; conséquemment, investit-t-on dans une actualisation de l'étude de 2013 ? Les enjeux actuels nécessitent, plus que jamais, une dynamique partenariale pour le canal. S'il n'y a pas de modèle économique qui permet d'allier protection et valorisation du canal, c'est-à-dire, allier ce qui relève de la compétence des EPCI dans le développement économique d'un territoire, dont le tourisme, avec le souci de l'Etat de partager la protection et la valorisation, il n'y aura pas d'avenir pour le comité de Bien. Il faut donc que nous construisions ensemble les solutions pour l'avenir.

- **Ne risquons nous pas de générer de l'insatisfaction visiteurs en ayant une promesse via le contrat de destination, en décalage avec une offre non complète ou qualitativement limitée sur le revêtement et la pratique cyclable de la vélo route ?**

Hervé Baro, 1er vice-président du Conseil départemental de l'Aude : Ce qui est provisoire a vocation à être définitif, si les travaux ont été engagés d'abord de manière provisoire, c'est pour des raisons techniques. Il y a un travail à faire sur l'abattage d'arbres, la replantation et la restauration des berges pour que les premiers travaux d'aménagement deviennent définitifs. Les investissements devront être étalés dans le temps pour que cela soit soutenable pour la collectivité.

Questions / Réponses

- **Dans le code général de propriété des personnes publiques, on nous informe que le canal du Midi est public et que son affectation première est la navigation. Pourquoi sur votre schéma d'interprétation n'apparaissent pas les acteurs de la navigation qui participent à l'économie régional depuis la fin des marchandises ?**

La navigation est un thème à part entière dans le schéma d'interprétation, et les acteurs de la navigation ont été conviés au comité de Bien et en particulier à l'atelier qui parle de ce thème. Mais l'interprétation du canal doit aussi évoquer d'autres sujets, comme l'histoire, les paysages ou les autres usages du canal, comme l'irrigation.

- **Le fait que le canal traverse 4 départements ne pose t-il pas des problèmes de gestion commune et de coordination ?**

La gouvernance du canal associe les 4 conseils départementaux, aux côtés de l'État, de VNF, et du conseil régional, au sein de l'« Entente pour le canal du Midi ». Toutes les réflexions et travaux intéressant le canal associent donc les 4 Départements, et la stratégie est validée avec eux. Cela ne pose pas de problème particulier, cela nécessite simplement une coordination rigoureuse, dans le cadre d'un partenariat riche d'échanges et de propositions.

- **Est ce que tous les membres du comité de Bien sont convaincus qu'une valorisation touristique du Bien canal du Midi est compatible avec sa préservation patrimoniale ? Les projets sont souvent confrontés à divers avis parfois bloquants pour une valorisation et une évolution du Bien qui répondent à des enjeux actuels de valorisation touristique, économique et patrimoniale du canal.**

L'équilibre entre préservation et valorisation du canal du Midi est un objectif affiché du plan de gestion Unesco, et toutes les études et les aménagements prévus visent bien à concilier les deux. Cela peut effectivement entraîner des exigences parfois difficilement conciliables. Seule une concertation permanente permet de faire converger des approches qui semblent contradictoires, en faveur d'un objectif commun et partagé de préservation et de valorisation de l'ouvrage.

Questions / Réponses

- **Est-il prévu des aménagements de signalisation directionnelle sur la rigole de la montagne ? Dans quels délais ?**

A ce jour, il n'y a pas d'aménagement de signalisation prévue sur la rigole de la Montagne, mais la réflexion est en cours avec les intercommunalités concernées. Le déploiement sera progressif, à compter de 2024.

- **Ne risquons nous pas de générer de l'insatisfaction visiteurs en ayant une promesse via le contrat de destination, en décalage avec une offre non complète ou qualitativement limitée sur le revêtement et la pratique cyclable de la vélo route ?**

L'objectif du contrat de destination et du contrat-cadre qui vient d'être signé vise justement à déployer des services sur le linéaire du canal. A la fin des travaux en cours, prévus pour fin 2023, le revêtement sera de bonne qualité sur la quasi-totalité du linéaire pour la pratique du vélo.

- **Avez vous évalué les retombées économiques des pistes cyclables ?**
- **Quelles retombées économiques attendues suites aux 8M€ investis pour les vélos ?**

Il n'y a pas eu d'étude spécifique au canal du Midi pour évaluer les retombées économiques des vélo routes le long du canal. Par contre, une étude de fréquentation détaillée va être lancée par le comité d'itinéraire du canal des 2 mers à vélo sur tout le linéaire.

- **Au regard des investissements, est il prévu un péage pour les cyclistes ?**

Non, l'accès à la vélo route restera gratuit pour tous.

- **Pourquoi ne pas permettre et favoriser le tourisme équestre le long du canal du Midi ?**

La randonnée à cheval est actuellement interdite sur le chemin de halage du canal du Midi, pour des raisons de sécurité (étroitesse du chemin et risque de conflit avec d'autres usagers : piétons et cyclistes), et pour limiter l'impact sur la stabilité des berges. Autoriser les chevaux sur le chemin de halage risque d'accentuer des conflits d'usage, qui sont déjà importants sur certains secteurs.

Questions / Réponses

- **Comment prendre en compte la montée des eaux à l'horizon 2100?**

Le risque du changement climatique est identifié dans le plan de gestion via à la fois des inondations plus fréquentes en hiver, mais aussi des étiages plus forts (comme en 2022).

Des travaux vont être très bientôt réalisés pour mieux connaître les volumes d'eau qui transitent par le canal.

Le risque lié à la montée des eaux des océans et de la Méditerranée n'a pas encore été étudié en ce qui concerne le canal du Midi.

- **Pourquoi ne pas construire une nouvelle réserve d'eau pour palier au manque d'eau que l'on risque de rencontrer ?**

VNF a noué des partenariats avec plusieurs gestionnaires de ressources pour s'assurer d'une disponibilité en eau suffisante pour les usages du canal. L'expérience de l'été 2022 a montré que la capacité globale de stockage est globalement suffisante pour traverser des étés très secs. Mais le sujet actuellement est plutôt le manque de pluie en hiver pour remplir les réserves existantes.

- **Au delà de la navigation, du cyclotourisme, et des accès en bus et voiture, quelque chose est-il prévu pour la valorisation des accès ferroviaires qui vont desservir de nombreuses villes du canal du Midi ? Pour que la valorisation du canal du Midi soit directement connectée avec les actions du CRTL des ADT et des OT.**

L'accès par le train est évidemment un atout du canal du Midi. La relation entre la gare et le canal a fait l'objet d'aménagements sur Toulouse, et est en cours d'étude concernant le pôle multimodal de Carcassonne, ou encore la gare d'Agde, avec des études qui prennent en compte les relations entre la gare et le canal du Midi.

Dans le cadre du contrat de destination du canal du Midi, l'accessibilité du canal par le train est un élément important pour la promotion de la destination. Nous réfléchissons en outre à une action de promotion du canal du Midi dans les principales gares situées le long du canal du Midi.